

Séance extraordinaire du 15 mars 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue à huis clos, le lundi 15 mars 2021 à 19 h 00 par visioconférence et enregistrée suivant les règles de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
Mme Nathalie Mercier, siège 2
M. Roger Drouin, siège 3
M. Vincent Marquis, siège 4
M. Éric Drouin, siège 5
M. Denis Lagrange, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et secrétaire trésorière.

1- Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

2103-056

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2- Ouverture de la séance

2.1 Mot de bienvenue

La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance extraordinaire du 15 mars 2021.

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2103-057

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1- Renonciation à l'avis de convocation

2- Ouverture de la séance

2.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

3- Greffe

3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-07 décrétant des travaux de reconstruction de la route Turmel, l'affectation de la somme de 21 221 \$ du solde disponible du règlement 2017-07 et l'emprunt de 545 000 \$ en vue de financer une dépense de 566 221 \$;

4- Loisirs

4.1 Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie – Chalet des loisirs phase 4;

5- Travaux publics

5.1 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la route Turmel;

6- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Greffe

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-07 décrétant des travaux de reconstruction de la route Turmel, l'affectation de la somme de 21 221 \$ du solde disponible du règlement 2017-07 et l'emprunt de 545 000 \$ en vue de financer une dépense de 566 221 \$

Le conseiller Denis Lagrange donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2021-07 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de la route Turmel.

Le conseiller Denis Lagrange dépose le projet du règlement 2021-07 intitulé règlement décrétant des travaux de reconstruction de la route Turmel, l'affectation de la somme de 21 221 \$ du solde disponible du règlement 2017-07 et l'emprunt de 545 000 \$ en vue de financer une dépense de 566 221 \$.

4- Loisirs

- 4.1 Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie - Chalet des loisirs phase 4

ATTENDU QUE la réalisation de la phase 4 du chalet des loisirs est au plan triennal des dépenses en immobilisations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ajout de mobilier à l'intérieur et sur la terrasse du chalet des loisirs permet de finaliser la quatrième phase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Marquis et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Ange dépose une demande d'aide financière du montant de 3 162 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie pour le projet Chalet des loisirs – phase 4.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE Caroline Bisson soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5- Travaux publics

- 5.1 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la route Turmel

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de reconstruction de la route Turmel telle que décrit par l'appel d'offre 2019-108.002;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<i>SOUSSIONNAIRES</i>	<i>Soumission taxes incluses</i>
Construction Edguy (Sainte-Marie)	589 405.54 \$
Construction Conrad Giroux (Sainte-Marguerite)	536 009.47 \$
Construction Lemay (St-Édouard de Lotbinière)	712 479.04 \$
Excavation Bolduc (La Guadeloupe)	575 703.06 \$
Les Excavation Dark Mercier (St-Patrice de Beaurivage)	631 477.19 \$
Excavation Gilles Audet (St-Anselme)	617 738.85 \$
Excavation Gagnon & frères inc. (Disraeli)	685 000.00 \$
Excavation Lapointe & fils (St-Simon les Mines)	621 024.81 \$
Giroux & Lessard (Saint-Georges)	647 629.44 \$
R.J Dutil (Saint-Georges)	739 956.11 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la soumission est conditionnelle à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

2103-059

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission de Construction Conrad Giroux au coût de l'option 2, celle avec membrane tiaxiale, de 536 009.47 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction de la route Turmel.

QUE l'acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6- Levée de la séance

2103-060

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et secrétaire-trésorière